

# **République Islamique de Mauritanie**

Honneur – Fraternité - Justice

## **Ministère de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle**

### **Termes de référence**

---

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA  
CERTIFICATION DES STRUCTURES DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE**

## **I. Contexte**

### **1.1. Contexte général**

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités. Cette assistance technique est gérée par le « Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités institutionnelles (PADG) » qui dépend du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

La présente mission s'inscrit dans le cadre du volet renforcement des capacités institutionnelles de l'assistance technique.

### **1.2. Contexte de la mission**

Avec les découvertes gazières déjà confirmées et celles en cours de confirmation, le développement et le renforcement de la formation professionnelle est une priorité du Gouvernement afin de permettre au marché du travail national de répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée dans les secteurs liés directement ou indirectement au développement des projets gaziers.

La présente mission s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la qualité du système de formation professionnelle et vise spécifiquement à développer et mettre en place, les outils et les pratiques pour l'instauration et l'appropriation d'une démarche qualité et son implantation en mode de gestion au sein des établissements de la formation technique et professionnelle (FTP) et des processus de l'ingénierie de la formation. L'introduction de la démarche qualité conduit, inéluctablement, à la prise en compte des principaux axes relatifs à l'évaluation d'un dispositif de formation, à savoir : l'évaluation du contexte socioéconomique de la formation, l'évaluation des intrants de formation, l'évaluation des processus et l'évaluation des produits. Par la maîtrise des processus de l'amélioration continue de la qualité, les établissements de la FTP se rendent ainsi plus préparés et outillés pour inscrire leurs programmes d'action et de performance dans le développement d'une offre de formation adaptée aux besoins actuels et

émergents des entreprises. La mise en œuvre des processus d'audit qualité pour l'évaluation des établissements permettra :

- D'une part, de mesurer les écarts entre la situation actuelle et les normes fixées en matière de programmes, ressources humaines, infrastructures, modes de gestion, relation avec les secteurs productifs, ce qui conduit à la mise à niveau de l'établissement ;
- D'autre part, la préparation à la certification de ces processus, à l'institution d'un système accrédité pour la délivrance de certifications. Cette certification est devenue une nécessité avec le développement des activités des entreprises du pétrole et du gaz qui exigent des qualifications aux normes des standards internationaux.

Les établissements pilotes proposés pour l'implantation de l'expérience de la démarche qualité et de la certification couvrent les champs de formation suivants :

- Les filières de formation destinées aux métiers de l'industrie en général tels que la maintenance des systèmes mécanique et électriques, l'électronique, l'instrumentation, la mécanique d'entretien, la construction métallique/charpente/chaudronnerie, la mécanique des engins ... ;
- Les filières de formation destinées aux métiers transversaux des services. Les filières de formation développée dans le secteur du service correspondent à des métiers transversaux en particulier dans l'industrie du pétrole et du gaz ;
- Les filières de formation destinées au secteur de l'agriculture et de l'environnement couvrent entre autres des thématiques en lien avec la protection de l'environnement, la protection de la nature et préservation de la biodiversité et pourront jouer un rôle important dans le contexte de production du pétrole et du gaz.

## **II. Objectif de la mission**

L'objectif de la mission est de recruter un consultant firme pour :

- Préparer six établissements pilotes de formation professionnelle (CSET, Ecole d'Enseignement Technique et de formation Professionnelle Industrielle (EETFPI) de

Nouakchott, Ecole d'Enseignement Technique et de formation Professionnelle Commerciale (EETFPC), Ecole d'Enseignement Technique et de formation Professionnelle (EETFP) agricole de Boghé, Ecole d'Enseignement Technique et de formation Professionnelle (EETFP) de Nouadhibou et Ecole d'Enseignement Technique et de formation Professionnelle (EETFP) BTP de Nouakchott) et les soutenir dans la mise en place d'une démarche qualité, en vue de la certification (**ISO 21001-2018**) de leur management, de leurs formateurs et de leurs filières de formation,

- Préparer L'Institut National de la Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) et le soutenir dans la mise en place d'une démarche qualité, en vue de la certification (ISO 9001- 2015) de son système de management et ses fonctions d'ingénierie du dispositif de la FTP.

### **III. Etendue des Services et tâches du Consultant**

Dans cette mission, le consultant doit accompagner les six établissements à la certification ISO 21001-2018 et l'INAP-FTP à la certification ISO 9001 : 2018. Le consultant est amené à réaliser les activités suivantes :

#### **Phase I : Diagnostic qualité et évaluation de la situation**

Cette phase d'évaluation s'avère nécessaire pour comprendre l'organisation des six établissements de formation et l'INAP-FTP et la structure de système qualité ou à défaut leurs procédures de gestion et de contrôle. L'évaluation de l'état de développement du système de management pour les organismes d'éducation/formation (SMOE) dans les sept structures (06 établissements et l'INAP-FTP) permet d'apprécier leur aptitude à répondre aux exigences des référentiels retenus et par la suite de proposer un plan d'actions adapté en vue d'apporter les améliorations nécessaires.

Le consultant doit réaliser un diagnostic qualité des sept structures par rapport à la norme ISO et aux conditions spécifiques de la direction et procéder à une étude d'opportunité du projet de mise sous management qualité en mettant en évidence notamment :

- les enjeux par l'identification des avantages internes et externes,
- la problématique qualité,
- les champs d'application du système qualité,
- les écarts par rapport à la norme ISO et autres non-conformités détectées,
- les contraintes existantes et les moyens disponibles.

## **Phase II : Elaboration du plan d'action et accompagnement dans sa mise en œuvre**

### **1. Formation et sensibilisation**

Cette séquence est consacrée à l'organisation et la planification de toutes les étapes nécessaires pour mettre en place le SMOE et le préparer à la certification. Le consultant doit, en concertation avec le comité technique de mise à niveau, les Directeurs des structures et les responsables qualité, mener les tâches suivantes :

- Définir la méthodologie ;
- Constituer la structure d'implantation (comité de pilotage, responsables de processus et éventuellement des groupes qualité) ;
- Identifier les processus nécessaires et former leurs responsables pour assurer leur maîtrise conformément aux dispositions de la norme ISO ;
- Former l'encadrement aux concepts de la qualité et à l'ISO ;
- Former le personnel, plus particulièrement le responsable qualité, aux concepts de la qualité, à leur rôle et à leur implication dans le SMOE ;
- Former les membres de la cellule de mise à niveau pour une qualification d'auditeurs (auditeurs Internes).

Le consultant, aura à élaborer le planning de répartition des tâches, pour déployer le SMOE ; cette planification concerne les parties suivantes :

- la conception et la planification (la formation, l'identification des processus, la conception d'une politique qualité et l'organisation du projet)
- la mise en œuvre effective du système (la description des processus et l'élaboration du système documentaire)
- la vérification du système (les audits internes et la revue de direction)

### **2. Mise en œuvre du système SMOE**

Il s'agit de la séquence la plus importante du processus de mise en œuvre, dès lors que les documents relatifs au système SMOE sont préparés par le consultant, aux niveaux indiqués ci-après :

- Niveau A : Manuel Qualité.
- Niveau B : Processus d'organisation, processus de réalisation et de support.
- Niveau C : Procédures du système SMOE
- Niveau D : Instructions de travail, spécifications techniques,
- Niveau E : Enregistrements relatifs à la qualité et tableaux de bord qualité.

Le consultant doit assurer une formation à la rédaction éventuelle des procédures, instructions de travail et manuel qualité à la structure d'implantation. Ensuite, son rôle sera d'accompagner activement la structure d'implantation dans toute la phase de la rédaction du système documentaire.

Une fois le système documentaire est élaboré, le consultant doit assister les six établissements de formation et de l'INAP-FTP dans sa mise en œuvre pour l'application de toutes les exigences de la norme.

### **3. Vérification interne du SMOE :**

Le consultant aura à assister les six établissements de formation et l'INAP-FTP dans les actions suivantes :

- i) Mise en œuvre du processus d'audit interne ;
- ii) Mise en œuvre du processus de revue de direction.

### **Phase III : Accompagnement à la certification**

#### **1. Identification des besoins complémentaires**

L'évaluation de l'état du SMOE mis en place dans les deux établissements lors des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase permet d'apprécier les mesures correctives complémentaires à mettre en Œuvre pour aboutir à la certification ainsi que les exigences de la norme ISO 9001-2015 pour l'INAP-FTP.

#### **2. Assistance à la mise en place des mesures correctives**

Le consultant doit élaborer et planifier en relation avec la structure d'implantation toutes les mesures complémentaires à celles de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> phase pour assurer la conformité du

système de management avec la norme ISO et préparer les six établissements de formation et l'INAP-FTP à la certification.

### **3. Audit de pré-certification**

Le consultant doit

:

- Assister les six établissements de formation et l'INAP-FTP dans la mise en œuvre des actions correctives pour éliminer les écarts détectés par le pré-audit.
- Assister à la préparation du dossier de certification et assurer le suivi jusqu'à l'obtention de la certification.

### **IV. Profil du Consultant (firme)**

Les firmes candidates doivent avoir les qualifications suivant :

- Une expérience confirmée dans les domaines de l'ingénierie de la formation professionnelle et la connaissance des dispositifs de formation ;
- Avoir réalisé des travaux dans un contexte similaire dans la mise en œuvre des processus de certification, en particulier ISO 21001-2018 et ISO 9001-2015 dans le système de l'éducation et de la formation ;
- Avoir réalisé des travaux pertinents dans l'implantation de la démarche qualité dans les centres de formation professionnelle et leur certification
- Une expérience dans ces domaines réalisée dans la sous-région africaine est un atout.

### **V. Composition de l'équipe et qualification demandées pour le personnel-clé**

La mission sera mise en œuvre par une équipe de spécialistes composée de :

**Un chef d'équipe expert en certification, ayant les qualifications suivantes :**

- Une formation universitaire (bac + 5 ou équivalent) dans un domaine technique ou de gestion ou de management ou équivalent ;
- Expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans le domaine de la certification ;
- Avoir réalisé des travaux pertinents dans la mise en œuvre des processus de certification et en particulier la certification ISO 21001-2018 et ISO 9001-2015 dans le système de l'éducation et de la formation ;

- Avoir des capacités managériales de gestion d'équipe
- Une expérience dans ces domaines réalisée dans la région est un atout.

**Un expert en certification dans le domaine industrie, ayant les qualifications suivantes :**

- Une formation universitaire (bac + 4 ou équivalent) dans un domaine technique de l'industrie ;
- Expérience d'au moins Cinq ans dans la certification ou domaines connexes
- Avoir réalisé des prestations pertinentes dans le domaine de la certification pour les métiers de l'industrie notamment dans le secteur du pétrole et du gaz,

**Un expert en certification dans le domaine Bâtiments et travaux publics, ayant les qualifications suivantes :**

- Une formation universitaire (bac + 4 ou équivalent) dans un domaine technique de génie civil ;
- Expérience d'au moins cinq ans dans la certification ou domaines connexes
- Avoir réalisé des prestations pertinentes dans le domaine de la certification pour les métiers du secteur.

**Un expert en certification dans le domaine des services, ayant les qualifications suivantes :**

- Une formation universitaire (bac + 4 ou équivalent) dans un domaine technique de services (gestion, commerce, télécommunications, informatique)
- Expérience d'au moins cinq ans dans la certification ou domaines connexes
- Avoir réalisé des prestations pertinentes dans le domaine de la certification pour les métiers du secteur.

**Deux experts spécialistes dans l'implantation de la démarche qualité et en général l'ingénierie de la formation professionnelle ayant les qualifications suivantes :**



- Une formation universitaire (bac + 4 ou équivalent) dans un domaine technique, de gestion ou de management ou équivalent ;
- Expérience d'au moins cinq ans dans la mise en œuvre et l'implantation de la démarche qualité ;
- Avoir réalisé des travaux pertinents dans le domaine de l'implantation de la démarche qualité dans les centres de formation professionnelle et leur certification.

## **VI. Durée de la mission :**

Le délai d'exécution est estimé à 12 mois à compter de la date de notification de démarrage des activités.

### **Résultats attendus de la mission**

- ❖ Un diagnostic de qualité, incluant les écarts point par point par rapport à la norme ISO 21001 : 2018 de six établissements pilotes de formation et par rapport à la norme ISO 9001 : 2015 de l'INAP-FTP et un plan d'action seront réalisés ;
- ❖ Le management, le responsable qualité et l'encadrement seront sensibilisés et formés aux concepts de la qualité et aux exigences de la norme, aux techniques et outils de mise en œuvre de la démarche pour mener et participer à la mise en œuvre d'un SMOE approprié dans le but de la certification des six établissements de formation et de l'INAP-FTP ;
- ❖ Un SMOE complet, adapté conforme à la norme ISO est préparé pour la certification.

La certification des six établissements et de l'INAP-FTP par un organisme certificateur reconnu ;

- ❖ Organisation des ateliers de restitution et de validation des rapports. Les coûts liés à l'organisation de ces différents ateliers seront pris en charge par le PADG.

## **VII. Livrables**

### **Les trois rapports intermédiaires**

En fin de chaque phase, un rapport intermédiaire, permettant de suivre l'avancement de la mission, sera rédigé par le prestataire.

Le rapport décrira :

- les activités du consultant durant la phase,
- les tâches devant être effectuées par les six établissements et l'INAP-FTP jusqu'à la prochaine phase,
- les activités prévues pour la prochaine phase,
- les dates de la prochaine phase (et des suivantes, le cas échéant)
- un planning (ou un ajustement) des activités jusqu'à la fin de mission, et leur répartition prévisionnelle.

Les rapports intermédiaires doivent mentionner également :

- les éventuelles difficultés rencontrées (ou prévisibles) durant la phase et les propositions correspondantes, et
- les éventuelles suggestions du consultant sur les fonctions des six établissements et l'INAP-FTP susceptibles de mise à niveau complémentaire, qu'il aurait été amené à identifier au cours de sa mission.

Ces rapports intermédiaires seront, notamment, utilisés comme supports lors des débriefings de fin de phase avec les directeurs des structures et la cellule de mise à niveau.

L'approbation par les directeurs des structures et l'équipe technique de mise à niveau des rapports intermédiaires constitue une condition nécessaire à la réalisation de l'étape suivante.

### **Rapport final**

Le rapport final présentera notamment :

- un bref historique de la situation antérieure et de la problématique de la mission ;
- la description précise des actions réalisées ;
- les résultats obtenus (variation d'indicateurs de performance) ;
- les indicateurs de mesure mis en place afin d'évaluer l'impact de la mission à moyen et long termes ;
- les éventuelles suggestions du consultant sur les fonctions des sept structures susceptibles de mise à niveau complémentaire.

**Langue, format et quantité**

Les rapports seront rédigés en langue française. Les rapports et les annexes techniques doivent être transmis sous format papier et électronique.

## **VIII. Prestations à fournir par le Client et personnel de contrepartie (homologues)**

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec un comité de pilotage supervisé par le Secrétaire général du Ministère et animé par un Coordinateur désigné par le Ministère.

### **I. Modalités d'exécution**

- Les recommandations du Consultant seront conformes aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale ;
- Les autorités mauritaniennes désigneront un point focal qui sera l'interlocuteur des Consultants et de ses experts dans le cadre de la présente mission ;
- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de ses missions ;
- Tout livrable fourni dans le cadre de la présente mission sera transmis aux autorités mauritaniennes et sera considéré comme une propriété du Client ;
- Les livrables seront produits en français, les ateliers seront dispensés en français ;
- Au moment des négociations du contrat, le consultant et le client fixeront les modalités d'exécution de la mission en fonction de l'évolution de la pandémie COVID-19.

### **IX. Volume de travail :**

Le volume de travail est estimé à 312 Hommes-Jours.